

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil treize

En exercice : 13

Le 26 avril à 18 heures 30

Présents : 8

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 10

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 avril 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIERMM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –
BOIVENT – MERCIER – TEILLET**EXCUSES** : MM. ALLEGRE – SUTRE**ABSENTS** : MME BOUDOIRE – MM. CALVET – REMAUD**POUVOIRS** : M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. SAVIN
M. SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

2013-04-08 D**OBJET : Adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Charente**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'abandon successif des missions d'ingénierie publique assurées par les services de l'Etat (ATESAT et urbanisme).

Il donne lecture du courrier du Conseil Général en date du 08 janvier dernier proposant la création d'une Agence Technique Départementale (ATD) et demandant aux collectivités intéressées de se prononcer sur leur intention d'adhésion.

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°43-423-BP 2013 du Conseil Général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création de l'Agence Technique Départementale,

Vu les projets de statuts rédigés par le groupe de travail « Agence technique Départementale » en fonction de chaque catégorie de collectivité,

Et après en avoir délibéré, même s'il regrette le désengagement de l'Etat et que cette agence ne soit pas apte à instruire les dossiers d'urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer, dès sa création effective, à l'Agence Technique Départementale,
- approuve les statuts proposés pour cette agence ainsi que le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante, étant précisé que cette cotisation ne sera pas mise en recouvrement avant la création de l'agence.

Fait à Jauldes, le 03 mai 2013

Le Maire**Eric SAVIN**